La grille des salaires des SACDD bradée par le PPCR

Force Ouvrière revendique la revalorisation de l'ensemble de la grille des SACDD avec un indice sommital de SACDD CE équivalent à celui du 1er niveau de grade d'attaché soit : 658 en 2016 et 664 en 2017

Le protocole des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations dit PPCR est effectif depuis le 1 janvier 2016 pour les SACDD.

Le PPCR, signé et soutenu par l'UNSA, la CFDT et la FSU, va entraîner un rallongement de carrière (rallongement confirmé par la DGAFP!) et des pertes indiciaires pour les SACDD par rapport aux anciennes grilles de la catégorie B.

Vous allez être reclassés au 01/01/17 dans les grilles ci-jointes.

Lors de la pré-CAP des SACDD du 4 mars 2016, Force Ouvrière a alerté l'administration sur la possible perte indiciaire pour des agents de catégorie C promus au grade de SACDD, perte pouvant durer jusqu'à 12 ans sur un déroulement de carrière.

> La grille indiciaire des SACDD est accablante pour les candidats de catégorie C à la promotion en catégorie B! C'est inacceptable!

> La réalité c'est que la promotion de C en B peut être pénalisante, car la grille des salaires des SACDD a été tassée et peu revalorisée. Le saupoudrage indiciaire infime de début de carrière et de fin de carrière ne peut combler cet état de fait.

Fort de ce dramatique constat, Force ouvrière a demandé et obtenu une audience auprès de la directrice de cabinet de la ministre de la Fonction Publique le 21 mars

Force Ouvrière a revendiqué une véritable refonte de la grille de salaire des SACDD. Force ouvrière a également rappelé qu'il n'était pas signataire du PPCR et que les artifices de transformation d'une faible partie du régime indemnitaire en quelques points d'indice n'étaient pas à la hauteur de nos revendications.

Pour les catégories B, une revalorisation est annoncée au 1er janvier 2016 se limitant à 6 points d'indice, dont 5 points de primes convertis en indiciaire, soit un seul point de gain effectif permettant d'absorber les cotisations retraite!

Le NES, la PFR, le RIFSEEP et maintenant les grilles indiciaires du PPCR, autant d'attaques contre les SACDD. Trop, c'est trop!

Force ouvrière a exigé que les SACDD soient reconnus à leur juste valeur au travers d'une véritable revalorisation de leur grille indiciaire et de leur régime indemnitaire.

Les élus à la CAP des SACDD :

Stéphanie FERRARI-PAILLET

05 56 73 14 76

Stephanie.Ferrari-Paillet@developpementdurable.gouv.fr

Jacqueline BALZA

01 40 81 24 21

jacqueline.balza.i@i-carre.net

Jean-Claude MONGE

05 56 24 84 74

Jean-Claude.Monge@developpement-



- Mauricette NADAL

04 67 13 74 05

mauricette.nadal@developpement-durable.gouv.fr

- Brigitte HOUVENAGHEL

04 95 50 99 58

brigitte.houvenaghel@developpement-durable.gouv.fr

Avec vous. avec force Ouvrière. exigeons une meilleure revalorisation de nos grilles indiciaires l

SACDD CN au 01/01/16			П	SACDD CN	1/17	
Échelon	IM	Durée	П	Échelon	IM	Durée
13	492		П	13	498	
12	472	4	П	12	474	4
11	449	4	П	11	453	3
10	428	4	П	10	440	3
9	406	3	Н	9	429	3
8	392	3		8	413	3
7	377	2		7	394	2
6	364	2		6	379	2
5	351	2		5	366	2
4	341	2		4	356	2
3	338	2		3	349	2
2	335	2		2	344	2
1	332	1	П	1	339	2

			1				
SACDD CS au 01/01/16				SACDD CS	ACDD CS au 01/01/17		
Echelon	IM	Durée		Echelon	IM	Durée	
13	521			13	529		
12	497	4		12	500	4	
11	474	4		11	477	3	
10	451	4		10	459	3	
9	431	3		9	452	3	
8	411	3		8	433	3	
7	396	2		7	413	2	
6	381	2		6	398	2	
5	367	2		5	385	2	
4	354	2		4	373	2	
3	346	2		3	361	2	
2	338	2		2	354	2	
1	333	1		1	347	2	

ACDD CE	au 01/0	1/16		SACDD CE au 01/01/		
chelon	IM	Durée		Echelon	IM	Dur
11	568			11	582	
10	546	3		10	569	3
9	525	3		9	548	3
8	500	3	Ш	8	529	3
7	477	3		7	504	3
6	455	2		6	480	3
5	434	2		5	460	2
4	416	2		4	437	2
3	401	2		3	417	2
2	386	2		2	402	2
1	371	1		1	389	1

	SACDD CN au 01/01/16	Nouvelle situation au 01/01/17	Ancienneté d'échelon conservée dans la limite de la durée d'échelon
ı	13ème échelon	13ème échelon	Ancienneté Acquise
	12ème échelon	12ème échelon	Ancienneté Acquise
ı	11ème échelon	11ème échelon	3/4 de l'ancienneté acquise
	10ème échelon à partir de 3 ans	10ème échelon	3 fois l'ancienneté acquise au delà d'un an
ŀ	10ème échelon avant 3ans	9ème échelon	Ancienneté Acquise
	9ème échelon	8ème échelon	Ancienneté Acquise
ŀ	8ème échelon	7ème échelon	2/3 de l'ancienneté acquise
ı	7ème échelon	6ème échelon	Ancienneté Acquise
ı	6ème échelon	5ème échelon	Ancienneté Acquise
ı	5ème échelon	4ème échelon	Ancienneté Acquise
	4ème échelon	3ème échelon	Ancienneté Acquise
l	3ème échelon	2ème échelon	Ancienneté Acquise
	2ème échelon	1 ^{er} échelon	Ancienneté Acquise
	1 ^{er} échelon	1 ^{er} échelon	sans ancienneté
J			

SACDD CS au 01/01/16	Nouvelle situation au 01/01/17	Ancienneté d'échelon conservée dans la limite de la durée d'échelon
13ème échelon	13ème échelon	Ancienneté Acquise
12ème échelon	12ème échelon	Ancienneté Acquise
11ème échelon	11ème échelon	¾ de l'ancienneté acquise
10ème échelon à partir de 1 an	10ème échelon	Ancienneté Acquise
10ème échelon avant 1 an	9ème échelon	3 fois l'ancienneté acquise au delà d'un an
9ème échelon	8ème échelon	Ancienneté Acquise
8ème échelon	7ème échelon	2/3 de l'ancienneté acquise
7ème échelon	6ème échelon	Ancienneté Acquise
6ème échelon	5ème échelon	Ancienneté Acquise
5ème échelon	4ème échelon	Ancienneté Acquise
4ème échelon	3ème échelon	Ancienneté Acquise
3ème échelon	2ème échelon	Ancienneté Acquise
2ème échelon	1 ^{er} échelon	Ancienneté Acquise
1 ^{er} échelon	1 ^{er} échelon	sans ancienneté

e	SACDD CE au 01/01/16	Nouvelle situation au 01/01/17	Ancienneté d'échelon conservée dans la limite de la durée d'échelon
Ħ	11ème échelon à partir de 3 ans	11ème échelon	sans ancienneté
\exists	11ème échelon avant 3 ans		Ancienneté Acquise
\exists	10ème échelon	9ème échelon	Ancienneté Acquise
\dashv	9ème échelon	8ème échelon	Ancienneté Acquise
\dashv	8ème échelon	7ème échelon	Ancienneté Acquise
_	7ème échelon		Ancienneté Acquise
_	6ème échelon		Ancienneté Acquise
	5ème échelon	4ème échelon	Ancienneté Acquise
	4ème échelon	3ème échelon	Ancienneté Acquise
	3ème échelon	2ème échelon	Ancienneté Acquise
	2ème échelon	1 ^{er} échelon	½ Ancienneté Acquise
	1 ^{er} échelon	1 ^{er} échelon	sans ancienneté

